

Le 4 mai, 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 4 MAI 2023, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien et les Conseillères Lorraine Rochon et Chantal Soucy et les Conseillers John Abraham, Charles Meunier, Gerald Teske.

ABSENCE MOTIVÉE : Roland Barnabé

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-05-043

IL EST,

PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier

APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présente la directrice générale et greffière trésorière, Marie-Agnès Lacoste, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL, 2023
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES ET RAPPORT DES SALAIRES NETS
6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS
7. DÉPÔT DES DOCUMENTS
8. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-07 RELATIF À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL
9. DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-07 RELATIF À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL
10. RÉOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE À LA SUITE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-07 RELATIF À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL
11. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-08 SUR LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

12. DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-08 SUR LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
13. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-02 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY
14. RÉSOLUTION POUR LA DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA BANQUE SCOTIA
15. RÉSOLUTION POUR LA DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA CAISSE DESJARDINS
16. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION D'UN DROIT SUPPLÉTIF
17. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA SOUMISSION POUR LES PLANS GÉNÉRAUX D'INGÉNIÉRIE
18. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT
19. RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MSP À LA SUITE DU VERGLAS ET AUX INONDATIONS
20. RÉSOLUTION POUR L'AUTORISATION DE PASSAGE DU RALLYE DÉFI
21. RÉSOLUTION POUR L'ENTENTE AVEC LE PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON
22. RÉSOLUTION POUR LE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR POUR LES LIGNES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ.
23. RÉSOLUTION POUR LA REDDITION DE LA SUBVENTION DU PAVL VOLET ENTRETIEN
24. RÉSOLUTION POUR LA REDDITION DE COMPTES POUR LA SUBVENTION PRABAM
25. RÉSOLUTION POUR L'AUTORISATION DE DÉPENSES - VOIRIE
26. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 26.1 Travaux publics
 - 26.2 Sécurité publique
 - 26.3 Environnement
 - 26.4 Loisir, culture et communications
27. VARIA
28. CLOTÛRE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-05-044

IL EST,

PROPOSÉ par le conseiller M. John Abraham,

APPUYÉ par la conseillère Mme Chantal Soucy;

QUE l'ordre du jour tel que déposé est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2023

2023-05-045

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2023 ;

ATTENDU que les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST,

PROPOSÉ par la conseillère Mme Chantal Soucy,

APPUYÉ par le conseiller M. Charles Meunier;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS :

- M. J.M. Ducharme demande s'il est possible de maintenir la période de questions au début de la séance. Le Conseil est favorable à sa demande, l'adoption du règlement 2023-06 est reporté afin d'apporter les correctifs en ce sens.

- M. J.M. Ducharme : Question concernant la radiation de sommes sur les comptes de taxes.

- Mme M. France Gareau : Le programme sur les fosses septiques ne devrait pas être abandonné. Le Conseil va réétudier le dossier.

5. APPROBATION DES COMPTES

2023-05-046

ATTENDU que le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière ;

ATTENDU les dépenses autorisées lors de l'assemblée du 20 avril 2023 et les assemblées antérieures ;

IL EST,

PROPOSÉ par le conseiller M. Charles Meunier,

APPUYÉ par la conseillère Mme Lorraine Rochon;

QUE le Conseil approuve la liste des paiements par chèque de 291 184,32 \$ (numéros de chèque de 7288 à 7316 et les chèques 7090, 7020, 7022), et des salaires de 14 656,90 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

7. DÉPÔT DES DOCUMENTS

8. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO. 2023-07 RELATIF À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Chantal Soucy sur le projet de règlement no. 2023-07 relatif à la démolition des bâtiments à caractère patrimonial. Le présent règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus celui-ci est disponible au bureau de la greffière-trésorière et sur le site web de la municipalité, pour consultation.

9. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-07 RELATIF À LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL

Le projet de règlement 2023-07 relatif à la démolition des bâtiments à caractère patrimonial est déposé à la présente séance.

Ce règlement précise le processus de demande d'un permis de démolition d'un bâtiment patrimonial selon la Loi sur le patrimoine culturel, d'un bâtiment situé sur un site patrimonial ou d'un bâtiment inscrit à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC Papineau.

Le règlement 2023-07 est disponible aux bureaux de la municipalité et sur son site internet.

10. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE À LA SUITE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-07

2023-05-047

ATTENDU la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (PL-69) sanctionnée le 1^{er} avril 2021 introduisant l'obligation de mettre en place un règlement de démolition pour les bâtiments à caractère patrimonial;

ATTENDU qu'il convient de présenter le projet de règlement 2023-07 lors d'une consultation publique;

IL EST,

PROPOSÉ par la conseillère Mme Lorraine Rochon,

APPUYÉ par le conseiller M. Gerald Teske;

QUE la consultation publique sera tenue le 30 mai 2023 à 19H00 au bureau municipal situé au 560 avenue de Buckingham à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-08 RELATIF À LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Charles Meunier sur le projet de règlement no. 2023-08 relatif à la cueillette et la disposition

des matières résiduelles. Le présent règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus celui-ci est disponible au bureau de la greffière-trésorière et sur le site web de la municipalité, pour consultation.

12. DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-08 RELATIF À LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le règlement 2023-08 relatif à la cueillette et la disposition des matières résiduelles est déposé à la présente séance.

Ce règlement précise les normes à respecter par les citoyens de la municipalité pour disposer de leurs matières résiduelles.

Le règlement 2023-08 est disponible aux bureaux de la municipalité et sur son site internet.

13. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-02 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

2023-05-048

Reporté ultérieurement

14. RÉSOLUTION POUR LA DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA BANQUE SCOTIA

2023-05-049

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour les signataires autorisés pour le compte de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à la Banque Scotia no. 00356 00180 15 à la suite de l'embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière;

IL EST,

PROPOSÉ par le conseiller M. Charles Meunier,

APPUYÉ par le conseiller M. John Abraham;

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry désigne les personnes suivantes comme signataires autorisées pour ledit compte :

Monsieur Marcel Beaubien à titre de Maire, Mme Chantal Soucy à titre de Maire adjointe (Maire-suppléant), Madame Marie-Agnès Lacoste, directrice générale et greffière-trésorière, et Madame Anne Pilon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

QUE par la même occasion soit retiré de la liste des signataires : Monsieur Paul St-Louis et Mme Isabelle Cusson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÉSOLUTION POUR LA DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LA CAISSE DESJARDINS

2023-05-050

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour les représentants pour le compte de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry numéro 82507 à la Caisse Desjardins, à la suite de l'embauche de la directrice-générale et greffière-trésorière;

IL EST,

PROPOSÉ par le conseiller M. Charles Meunier,

APPUYÉ par la conseillère Mme Lorraine Rochon;

QUE M. Marcel Beaubien, Maire, Mme Chantal Soucy, maire-suppléante, Mme Marie-Agnès Lacoste, Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Anne Pilon, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociables;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document en toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La Directrice générale et greffière-trésorière Marie-Agnès Lacoste et la Directrice générale adjointe Anne Pilon, exerceront les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tous effets négociables;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de deux d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de tout autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir. Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry désigne les personnes suivantes comme signataires autorisés pour ledit compte :

Monsieur Marcel Beaubien à titre de Maire, Mme Chantal Soucy à titre de remplaçant du Maire (maire-suppléant), Madame Marie-Agnès Lacoste, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Anne Pilon, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

QUE par la même occasion soit retiré de la liste des signataires : Monsieur Paul St- Louis et Mme Isabelle Cusson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. RÉOLUTION POUR L'ADOPTION D'UN DROIT SUPPLÉTIIF

2023-05-051

ATTENDU que la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières permet aux municipalités de mettre en place un droit supplétif de 200 \$ lorsque les cessions sont exonérées de droits de mutation;

ATTENDU que chaque cession constitue un cout pour la municipalité du fait des mises à jour aux organismes gouvernementaux;

IL EST,

PROPOSÉ par la conseillère Mme Chantal Soucy,

APPUYÉ par le conseiller M. Gerald Teske;

QUE le Conseil adopte un droit supplétif pour les mutations sur le territoire de Mulgrave-et-Derry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. RÉOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA SOUMISSION POUR PLANS GÉNÉRAUX D'INGÉNIERIE

2023-05-052

ATTENDU qu'il convient de faire effectuer les plans d'ingénieur pour les changements de ponceaux de drainage des fossés dans le cadre d'un entretien, les accotements et le reprofilage des fossés;

ATTENDU la soumission de M. Chevalier au coût de 2 800 \$ + taxes;

ATTENDU que le service d'ingénierie de la FQM n'a pas donné de suivi dans les délais à notre demande de soumission;

IL EST,

PROPOSÉ par la conseillère Mme Lorraine Rochon,

APPUYÉ par le conseiller M. Gerald Teske;

QUE le Conseil approuve la soumission de M. Chevalier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. RÉOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

2023-05-053

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation

s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Mulgrave-et-Derry adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;

IL EST,

PROPOSÉ par la conseillère Mme Chantal Soucy,

APPUYÉ par la conseillère Mme Lorraine Rochon;

QUE le Conseil adopte la présente politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. RÉOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MSP SUITE AU VERGLAS ET AUX INONDATIONS

2023-05-054

ATTENDU la tempête de verglas du 5 avril ayant causé des frais pour dégager les chemins des arbres tombés par le verglas;

ATTENDU les inondations dues à la fonte des neiges et aux fortes pluies ayant entraîné des inondations et des travaux de voirie importants;

IL EST,

PROPOSÉ par le conseiller M. John Abraham,

APPUYÉ par le conseiller M. Charles Meunier;

QUE le Conseil mandate la Directrice générale pour déposer auprès du ministère de la Sécurité publique des demandes de subvention au titre des deux événements cités ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. RÉOLUTION POUR L'AUTORISATION DE PASSAGE DU RALLYE DÉFI

2023-05-055

ATTENDU que le rallye défi demande un droit de passage sur le territoire de la municipalité le samedi 9 septembre 2023;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Mulgrave-et-Derry a accepté par résolution 2022-04-067 la demande d'entente du Club Automobile Défi

Outaouais pour le Rallye-Défi Petite Nation pour l'utilisation des chemins municipaux pour le rallye qui se tient une fois par année et ce pour une durée de quatre ans soit 2022, 2023, 2024 et 2025 et que les principes d'accord énoncés soit maintenus et respectés;

ATTENDU la fermeture de chemin inclut des portions des chemins Smallian, Miller et Burns ;

ATTENDU la problématique vécue en 2022 quand aux horaires prévus pour fermer les chemins et non respectés;

IL EST,
PROPOSÉ par la conseillère Mme Chantal Soucy,
APPUYÉ par le conseiller M. Charles Meunier;

QUE le Conseil approuve le passage du rallye défi 2023 sous conditions;

QUE les organisateurs du Rallye devront transmettre à la municipalité leur assurance responsabilité civile pour l'événement d'au moins 2 000 000 \$;

QUE les organisateurs doivent s'assurer que l'horaire de passage et la fermeture des chemins en conséquence soient respectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. RÉOLUTION POUR L'ENTENTE AVEC LE PARC DE LA MONTAGNE NOIRE DE RIPON

2023-05-056

ATTENDU l'offre d'adhésion au Parc de la montagne noire de Ripon pour permettre un accès gratuit des sentiers aux citoyens de Mulgrave-et-Derry, au coût total de 600 \$ du 1^{er} mai 2023 au 31 octobre 2023;

IL EST,
PROPOSÉ par la conseillère Mme Lorraine Rochon,
APPUYÉ par le conseiller M. Charles Meunier;

QUE le Conseil approuve l'adhésion de la municipalité au Parc de la Montagne Noire du 1^{er} mai 2023 au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. RÉOLUTION POUR LE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR POUR LES LIGNES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

2023-05-057

ATTENDU qu'il convient de mettre à jour la tarification de l'abonnement de Bell pour les lignes téléphoniques et l'internet du bureau municipal.

ATTENDU l'offre de Vidéotron au coût de 121,18 \$ + taxes la première année et 20 \$ supplémentaires les 2^{ème} et 3^{ème} année sur un contrat de 3 ans;

ATTENDU les frais de pénalités de Bell pour l'arrêt du contrat de 1 050 \$ + taxes;

ATTENDU la soumission d'internet Papineau pour l'installation de nouveaux téléphones au cout de 2 300,65 \$ + taxes;

ATTENDU l'économie annuelle réalisée par le changement de fournisseur et l'absence d'offre avantageuse de sa part;

IL EST,

PROPOSÉ par la conseillère Mme Chantal Soucy,

APPUYÉ par la conseillère Mme Lorraine Rochon;

QUE le Conseil approuve la soumission de Vidéotron ;

QUE le Conseil approuve la soumission d'internet Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**23. RÉOLUTION POUR LA REDDITION DE LA SUBVENTION DU PAVL VOLET
ENTRETIEN**

2023-05-058

ATTENDU que le ministère des Transports (MTQ) a versé une compensation de 320 779 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU qu'un vérificateur externe a présenté dans les états financiers de la municipalité de Mulgrave-et-Derry dans les délais signifiés le dépôt de la reddition des comptes qui faisait partie intégrante du rapport financier;

IL EST,

PROPOSÉ par le conseiller M. John Abraham,

APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE nous informons le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAVL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24. RÉOLUTION POUR LA REDDITION DE COMPTE POUR LA SUBVENTION
PRABAM**

2023-05-059

ATTENDU que la municipalité a reçu en juin 2021 la lettre de la Ministre des affaires municipales et de l'habitation informant qu'une somme de 75 000 \$ était accordée au titre du PRABAM (programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux) ;

ATTENDU les travaux effectués au garage municipal pour la somme totale de 83 597,43 \$;

ATTENDU que la subvention est de 75 000 \$, et que les factures couvrant cette dépense ont été transmises au vérificateur pour audit tel que demandé dans le guide de la subvention, pour un total de 75 384,72 \$;

IL EST,
PROPOSÉ par la conseillère Mme Lorraine Rochon,
APPUYÉ par le conseiller M. Charles Meunier;

QUE le Conseil de Mulgrave-et-Derry confirme que l'ensemble des travaux visés par le présent programme ont été réalisés;

QUE le Conseil entérine les travaux ainsi affectés au programme de PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. RÉSOLUTION POUR L'AUTORISATION DE DÉPENSES – VOIRIE

2023-05-060

ATTENDU que plusieurs arbres doivent être émondés;

ATTENDU la soumission d'Excavation Thurso au coût de 215 \$ + taxes / heure;

ATTENDU qu'il convient d'estimer un premier passage pour un budget de 7 000 \$;

IL EST,
PROPOSÉ par la conseillère Mme Chantal Soucy,
APPUYÉ par le conseiller M. Gerald Teske;

QUE le Conseil approuve un budget de 7 000 \$ + taxes pour effectuer l'émondage de plusieurs secteurs de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26. RAPPORTS DES COMITÉS

- 26.1 Travaux publics
- 26.2 Sécurité publique
- 26.3 Environnement
- 26.4 Loisir, culture et communications

27. VARIA

28. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2023-05-061

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mme Chantal Soucy;
APPUYÉ par le conseiller M. Charles Meunier;

QUE la séance soit levée.

La séance est levée à 20H48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Marcel Beaubien
Maire



Marie-Agnès Lacoste
Directrice générale et
Greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Marcel Beaubien, maire de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.